COMMUNE DE
LA SONNAZ

RAPPORT DE GESTION 2025
FINANCES

Bureau communal :
Route du Moulin 49
1782 Lossy
☎ 026 4785 23 53
✉ admin@lasonnaz.ch

Préambule

1.

En application de l'article 1 alinéa 1 de la loi sur les finances communales (LFCo), celle-ci a pour but de permettre aux collectivités publiques et locales et leurs organes :

de gérer les finances de manière efficace et conforme au droit ;
de disposer des instruments et des bases de décisions nécessaires à la gestion financière.

2.

En application de l'article 19 de la loi sur les finances communales (LFCo), le Conseil communal soumet chaque année un rapport de gestion à l'assemblée communale, en même temps que les comptes.

3.

En application de l'art. 13 de la loi sur les finances communales (LFCo), les comptes se composent des éléments suivants :

- le bilan ;
- le compte de résultats ;
- le compte des investissements ;
- le tableau des flux de trésorerie ;
- les annexes.

Les comptes sont structurés conformément au plan comptable déterminé dans le modèle comptable harmonisé. Le compte de résultats et le compte des investissements doivent être présentés de manière identique et parallèlement au budget de l'année de référence. Les chiffres des comptes de l'année précédente, hormis le tableau des flux de trésorerie, doivent également être présentés à l'assemblée communale.

Sommaire

Finances et impôts	Page
1. Introduction	4
2. Plan comptable harmonisé MCH2	5
3. Compte de résultats 2025	6 - 10
4. Comptes de résultats - Liste des dépassements	11 - 13
5. Comptes des investissements 2025	14 - 15
6. Bilan	16
7. Flux de trésorerie - Annexe 1	17
8. Etat des capitaux propres - Annexe 2	18
9. Tableau des participations - Annexe 3	19
10. Tableau des immobilisations - Annexe 4	20
11. Indicateurs financiers MCH2	21
12. Degré d'autofinancement	22
13. Part des charges d'intérêts	23
14. Dette brute par rapport aux revenus	24
15. Proportion des investissements	25
16. Part du service de la dette	26
17. Dette nette par habitant en francs	27
18. Taux d'autofinancement	28
19. Rapport de l'organe de révision	29 - 31
20. Bases légales	32

1. Introduction

La Commune de La Sonnaz a introduit le MCH2 (modèle comptable harmonisé) au 1er janvier 2022.

Aussi, les comptes 2025 sont présentés selon les normes du nouveau plan comptable MCH2. Cela permet, une lecture des comptes totalement comparable avec les comptes 2024.

Pour rappel, le principe de « vérité du bilan » dénommé aussi « image fidèle du bilan » est essentiel et peut-être la plus importante des règles de mise en œuvre.

En 2022, la commune a réalisé la réévaluation de tous ses biens, que ce soit :

- Le patrimoine financier sur la base de sa valeur vénale ;
- Le patrimoine administratif sur la valeur initiale d'acquisition ou de construction du bien précité de sa valeur d'amortissement comptable en fonction de sa durée d'utilisation. L'amortissement des biens est linéaire.

De ce gros travail a été constituée une réserve de réévaluation qui doit être dissoute sur les dix prochains exercices comptables, soit la première tranche au 31.12.2022 et la dernière au 31.12.2031.

Cette nouvelle norme apporte une philosophie différente de l'interprétation du budget mais aussi du compte de résultats qui s'affiche à trois niveaux. Les règles sont strictes lors de l'établissement du budget, tous les montants supérieurs à la limite d'activation des investissements votés par le législatif doivent être inscrits dans le compte des investissements.

Tous les dépassements budgétaires lors de l'établissement des comptes doivent faire l'objet d'une liste détaillée et, si les deux seuils de compétence votés par le législatif sont supérieurs, les dépassements doivent être justifiés.

Afin de respecter l'image fidèle, les amortissements supplémentaires sont interdits. En résumé, les montants non prévus au budget doivent attendre l'année suivante sauf pour le cas où la dépense est urgente ou si elle peut avoir des conséquences néfastes pour la commune.

Vous trouverez aux pages suivantes du présent rapport, toutes les informations relatives aux comptes 2025.

Les comptes 2025 détaillés sont à disposition sur le site internet de la commune, sous l'onglet :
autorité → assemblées communales

2. Plan comptable harmonisé MCH2

Généralités

Les comptes 2025 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018.

Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
Classification par tâches	Classification fonctionnelle
Comptes de fonctionnement	Compte de résultats
Engagements	Capitaux tiers
Fortune nette	Résultats cumulés des années précédentes
Excédents de charges ou de produits	Résultat annuel

Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 43 alinéa 3 de la loi sur les finances communales (LFCo).

Comptes des investissements / Limite d'inscription à l'actif

Selon le règlement communal sur les finances, le Conseil communal inscrit les dépenses d'investissements au compte de résultats jusqu'à concurrence de CHF 20'000.00. Au-delà de cette limite, elles doivent être inscrites dans le compte des investissements.

Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)

Le patrimoine administratif sous MCH1 au 31 décembre 2021 a été repris au 1er janvier 2022 au coût d'acquisition ou de production. En l'absence de dépenses, la valeur vénale est portée au bilan au titre de coût d'acquisition selon l'art. 44 de la loi sur les finances communales (LFCo).

3. Résultats 2025

Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes de l'exercice précédent
90	Clôture du compte de résultats	1 459 692.93	-	526 576.00
400	Impôts directs, personnes physiques	4 369 524.21	3 316 500.00	3 547 199.89
401	Impôts directs, personnes morales	165 016.90	80 000.00	229 930.90
4021	Impôts fonciers	435 153.50	410 000.00	396 760.35
5 ./. 6	Investissements nets	1 744 919.45	-	305 117.91

Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	Comptes 2025
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	5 527 091.64
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	6 656 734.89
	Résultat de l'activité d'exploitation	**1 129 643.23**
34	Charges financières	56 005.95
44	Revenus financiers	167 508.80
	Résultat provenant de financements	**111 502.85**
	Résultat opérationnel	**1 241 146.08**
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	218 546.85
	Résultat extraordinaire	**218 546.85**
39	Imputations internes	10 959.15
49	Imputations internes	10 959.15
	Total imputations internes	**-**
	Résultat total, compte de résultats	**1 459 692.93**

Commentaires :

La présentation du résultat se fait à 3 niveaux :

Le résultat opérationnel boucle avec un excédent de produits de CHF 1'241'146.08

Le résultat extraordinaire boucle avec un excédent de produits de CHF 218'546.85

Le résultat total, soit CHF 1'459'692.93 d'excédent de produits sera versé au capital propre.

Le résultat extraordinaire porte bien sa dénomination. Il s'explique par le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (PA). Pour 2025 et ce jusqu'en 2031, nous « bénéficierons » à ce titre d'un produit extraordinaire de CHF 209'873.75 par an correspondant à 10% de la valeur de notre patrimoine administratif.

Aperçu du compte de résultats

Selon les groupes de matières

CHARGES		Comptes 2025		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges du personnel	583 806.50	-	623 430.00	-
31	Charges de biens et services et autres charges	755 127.22	-	868 600.00	-
33	Amortissements du patrimoine administratif	307 611.50	-	296 830.00	-
34	Charges financières	56 005.95	-	65 500.00	-
35	Attributions aux financements spéciaux	268 317.47	-	272 735.00	-
36	Charges de transfert	3 612 228.97	-	3 581 580.00	-
37	Subventions redistribuées	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	-	-	-	-
39	Imputations internes	10 959.15	-	14 000.00	-
3	**Total des charges**	**5 594 056.76**	**-**	**5 722 675.00**	**-**
REVENUS		**Comptes 2025**		**Budget 2025**	
		Charges	**Revenus**	**Charges**	**Revenus**
40	Revenus fiscaux	-	5 295 283.66	-	4 011 500.00
41	Revenus régaliens et de concessions	-	-	-	-
42	Taxes	-	598 160.60	-	642 500.00
43	Revenus divers	-	-	-	-
44	Revenus financiers	-	167 508.80	-	170 000.00
45	Prélèvements sur les financements spéciaux	-	253 828.33	-	-
46	Revenus de transfert	-	509 462.30	-	516 160.00
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	218 546.85	-	209 874.00
49	Imputations internes	-	10 959.15	-	14 000.00
4	**Total des revenus**	**-**	**7 053 749.69**	**-**	**5 564 034.00**
CLÔTURE		**Comptes 2025**		**Budget 2025**	
		Charges	**Revenus**	**Charges**	**Revenus**
90	Clôture du compte de résultats	1 459 692.93	-	-	158 641.00
9	**Comptes de clôture**	**1 459 692.93**	**-**	**-**	**158 641.00**

Commentaires :

Les charges de fonctionnement ont été bien maîtrisées et sont inférieures de CHF 128'618.24 par rapport au budget 2025.
Les revenus de fonctionnement enregistrent des recettes fiscales, notamment au niveau des impôts communaux spéciaux (impôts sur les gains immobiliers et les plus-values, impôts sur les mutations, impôts sur les successions et donations), supérieures aux prévisions budgétaires. L'augmentation des revenus est de CHF 1'489'715.69.

Aperçu du compte de résultats

Selon les fonctions

Comptes de résultats		Comptes 2025		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	621 716.61	177 981.85	646 850.00	173 000.00
	Excédent de produits/charges	-	443 734.76	-	473 850.00
1	Ordre et sécurité publics - défense	120 144.98	38 102.60	151 350.00	41 500.00
	Excédent de produits/charges	-	82 042.38	-	109 850.00
2	Formation	2 082 682.25	102 836.46	2 146 180.00	132 140.00
	Excédent de produits/charges	-	1 979 845.79	-	2 014 040.00
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	24 506.60	-	24 300.00	-
	Excédent de produits/charges	-	24 506.60	-	24 300.00
4	Santé	629 461.80	5 328.75	666 230.00	3 000.00
	Excédent de produits/charges	-	624 133.05	-	663 230.00
5	Prévoyance sociale	800 353.04	1 420.60	891 800.00	1 300.00
	Excédent de produits/charges	-	798 932.44	-	890 500.00
6	Traffic et télécommunication	276 701.90	2 695.50	338 920.00	3 150.00
	Excédent de produits/charges	-	274 006.40	-	335 770.00
7	Protection de l'environnement – amén. Territoire	958 786.87	855 364.42	754 195.00	627 370.00
	Excédent de produits/charges	-	103 422.45	-	126 825.00
8	Economie publique	2 141.75	228.00	4 850.00	150.00
	Excédent de produits/charges	-	1 913.75	-	4 700.00
9	Finances et impôts	77 570.96	5 869 791.51	98 000.00	4 582 424.00
	Excédent de produits/charges	5 792 220.55	-	4 484 424.00	-
	Totaux	**5 594 066.76**	**7 053 749.69**	**5 722 675.00**	**5 564 034.00**
	Excédent de produits/charges	**1 459 682.93**	**-**	**-**	**158 641.00**

Commentaires :

0. Administration générale

Par rapport au budget 2025, le compte « Administration générale » présente **une diminution de charges de CHF 30'115.24**. Les charges du conseil communal sont en diminution, par rapport au budget de Fr. 11'260.00. Les charges salariales du personnel administratif sont en augmentation de CHF 11'291.00 en raison du paiement d'heures supplémentaires. Un montant budgétisé de CHF 10'000.- pour des frais de formation n'a été utilisé que partiellement pour un montant de Fr. 3'000.-. Les charges pour la maintenance et les mises à jour informatique sont en augmentation de CHF 5'188.60 en raison de mises à jour supplémentaires et d'installation de nouveaux programmes. Les charges d'entretien pour l'immeuble administratif sont en diminution de Fr. 4'377.05. Les charges de l'entretien extérieur de l'immeuble communal de Cormagens sont en diminution de Fr. 4'684.

1. Ordre et sécurité publique, Défense

Par rapport au budget 2025, le compte « Ordre et sécurité publics, défense » présente **une diminution de charges de CHF 27'807.62**. Les charges liées pour la participation au service officiel des curatelles sont en diminution de Fr. 10'888.02 par rapport au budget qui nous a été transmis. Notre participation aux frais de fonctionnement du Bataillon Sarine et le versement de la taxe non-pompier au RSS (Réseau Santé Sarine) sont en diminution de CHF 18'792.40 par rapport au budget 2025 que nous avons reçu du RSS. En effet, nous avons reçu en 2025 une correction rétroactive, par rapport aux comptes 2024 du RSS.

2. Formation

Par rapport au budget 2025, le compte « Formation » présente **une diminution de charges de CHF 34'194.21**. Notre contribution pour l'utilisation de la halle de gymnastique de Granges-Paccot est en diminution de CHF 15'387.00 par rapport au budget.

Notre contribution aux charges liées du service de logopédie, psychologie et psychomotricité sont en diminution de CHF 17'495.40 par rapport au budget reçu du canton.

Notre participation aux dépenses du conservatoire est en augmentation de CHF 5'710.55 par rapport au budget qui nous a été transmis par le canton. Les charges totales des structures d'accueil extra-scolaires sont en augmentation de CHF. 28'632.19 par rapport au budget 2025. Il est a relever que l'AES a été ouvert à la rentrée 2025 et que c'était le premier budget établi pour ce poste. Un nombre d'enfants moins élevé que prévu, à certaines périodes, ainsi que des charges non-budgétisées inhérentes à la mise en route de l'AES en sont principalement les raisons.

Les frais de transports de scolaire (interne et externe) sont en diminution de CHF 18'72925 en raison de la diminution des trajets vers Granges-Paccot suite à l'ouverture de l'accueil extra-scolaire à Lossy.

3. Culture, Sport et Loisirs

Par rapport au budget 2025, le compte « Culture, sport et loisirs » présente **une augmentation de charges de CHF 206.60**.

Les charges pour les animations communales sont en augmentation de CHF 2'922.05, principalement en raison de la fête pour l'inauguration de l'AES. Les dons aux sociétés à but culturel sont en diminution de CHF 2'270.00.

4. Santé

Par rapport au budget 2025, le compte « Santé » présente **une diminution de charges de CHF 39'096.95**. Ce dicastère est composé uniquement de charges liées et les budgets nous ont été transmis par les différentes instances du district ou cantonales. Les dépenses liées pour notre participation au subventionnement des frais d'accompagnement personnes âgées sont en diminution de CHF 13'841.85 et pour les frais financiers des homes en diminution de CHF 12'986.55.

Au niveau des Soins ambulatoires, les indemnités forfaitaires du RSS sont en augmentation de CHF 2'022.40 alors que les frais pour l'aide et soins à domicile sont en diminution de CHF 9'031.55.

5. Prévoyance sociale

Par rapport au budget 2025, le compte « Prévoyance sociale » présente **une diminution de charges de CHF 61'567.56**.

Notre participation à la crèche Barbotine est en diminution de CHF 8'291.75. Notre subvention à l'accueil familial de jour est en diminution de CHF 7'239.15 et notre subvention aux crèches et garderies est également en diminution de CHF 13'739.65. Nos dépenses liées à l'aide matérielle et mesures d'insertion sociale MIS sont en augmentation de CHF 20'713.45 alors que les dépenses liées pour notre participation au service social régional sont en diminution de CHF 93'003.86 par rapport au budget qui nous a été transmis par le SSR. Cette différence provient d'une ristourne sur les comptes 2024 que nous avons reçue en 2025.

6. Trafic et Télécommunications

Par rapport au budget 2025, le compte « Trafic et télécommunications » présente **une diminution de charges de CHF 61'763.60**.

Les charges d'entretien des routes et d'éclairage sont en diminution de CHF 50'581.70 par rapport au budget. Nos charges liées à notre participation aux dépenses relatives au trafic régional sont en diminution de CHF 6'803.00.

7. Protection de l'environnement et Aménagement du territoire

Les chapitres « Approvisionnement en eau » et « Traitement des eaux usées » **sont couverts à 100%** après attribution spéciale au financement d'équilibre des comptes et maintien de la valeur à hauteur de CHF 14'489.14.

Le compte « Gestion des déchets » a un **degré de couverture de 85%,** ce compte doit être couvert au minimum à 70%.

Les subventions communales pour l'installation de panneaux photovoltaïques (6 projets subventionnés) sont inférieures de CHF 18'000.00 au budget. Pour la subvention communale CECB+ et pour la subvention communale des panneaux thermiques, aucune subvention n'a été demandée dans le courant de l'année 2025 et les subventions sont donc inférieures de CHF 5'000.- au budget. Les subventions communales pour l'achat de vélos électriques (9 achats subventionnés) sont inférieures de CHF 2'430.00 au budget.

8. Economie publique

Par rapport au budget 2025, le comptes « Economie publique » présente une **diminution de charges de CHF 2'786.25.**

Les frais d'entretien des routes forestières sont en diminution de CHF 2'775.20.

9. Finances et Impôts

Le chapitre « Impôts communaux ordinaires » présente **une augmentation de revenus de CHF 1’142'699.35** par rapport au budget alors que le chapitre « Impôts communaux spéciaux » présente une augmentation de revenus de CHF 150'742.55.

Récapitulatif des différents impôts (différence entre les comptes et le budget 2025) :

Impôts sur le revenu des personnes physiques	+ 688’163.46
Impôts sur la fortune des personnes physiques	+ 129'901.15
Impôts sur les prestations en capital	+ 143'166.35
Impôt à la source	+ 91’793.25
Impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales	+ 144'931.20
Contribution immobilière	+ 25'153.50
Impôts sur les gains immobiliers et les plus-values	+ 80'060.35
Impôts sur les mutations	+ 45’528.70

4. Compte de résultat - Dépassements

Liste des dépassements supérieurs à 10% mais inférieurs à CHF 20'000.00.

Commentaires :

Selon le règlement sur les finances communales, ces dépassements font l'objet d'une information et ne doivent pas être justifiés.

Numéro de compte	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Différence	Différence en %
0120.3055.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC frais adm.	1'459.30	1'200.00	259.30	21,6%
0210.3130.01	Frais de rappel et de poursuites	7'650.35	5'000.00	2'650.35	53.0%
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC frais adm.	9'982.45	8'900.00	1'082.45	12.2%
0220.3055.00	Cotisation patronales à l'ass. Indéemnités journ.	2'851.20	2'500.00	351.20	14.0%
0220.3102.00	Publications, annonces	1'168.90	1'000.00	168.90	16.9%
0220.3113.00	Achat de machines et matériel informatique	8'795.85	6'000.00	2'795.85	46.6%
0220.3130.00	Téléphone, affranchissements	14'107.10	12'000.00	2'107.10	17.6%
0220.3137.00	Redevances Radio TV et droits d'auteurs	632.55	350.00	282.55	80.7%
0220.3158.03	Maintenance et mises à jour informatiques – Div. Prog.	10'188.60	5'000.00	5'188.60	103.8%
0290.3055.00	Cotisation patronales à l'ass. Indémnités journ.	131.20	100.00	131.20	31.2%
0291.3055.00	Cotisation patronales à l'ass. Indémnités journ.	135.55	100.00	35.55	35.5%
0291.3055.00	Transports scolaires	59'870.00	45'000.00	14'870.00	33,0%
2120.3111.00	Achat de machines et matériel informatique	3'326.85	2'000.00	1'326.85	66.3%
2120.3170.00	Dédommagements, déplacements, réception	1'995.65	1'500.00	495.65	33.0%
2140.3611.00	Participation aux dépenses du Conservatoire	44'210.55	38'500.00	5'710.55	14.8%
2170.3101.00	Produits de nettoyage et matériel conciergerie	2'834.50	2'500.00	334.50	13.4
2170.3111.00	Achat de machines et matériel conciergerie	2'330.40	1'000.00	1'330.40	133.0%
2170.3130.00	Frais de téléphone	1'659.55	1'500.00	169.55	10.6%
2170.3144.00	Entretien des bâtiments	24'875.50	19'000.00	5'875.50	30.9%
2180.3010.00	Salaires du personnel communal	48'271.20	42'000.00	6'271.20	14.9%
2180.3050.00	Cotisations patronales AVS/AI/APG	3'293.90	2'700.00	593.90	22.0%
2180.3052.00	Cotisations patronales à la caisse de pension	2'616.25	2'300.00	316.25	13.87%
2180.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de comp.	1'235.70	800.00	435.70	54.5%
2180.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indem. Journalières	940.40	350.00	590.40	168.7%
2180.3104.00	Achat de matériel pour bricolage et jeux	2'289.85	2'000.00	289.85	14.5%
2180.3130.01	Communication et affranchissements	795.80	600.00	195.80	32.6%
2180.3170.01	Frais de déplacements et autres frais	5'373.85	1'000.00	4'373.85	437.4%

Numéro de compte	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Différence	Différence en %
2195.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. d'indém. journ.	648.35	200.00	448.35	224.2%
2195.3134.00	Assurances des véhicules	4'685.70	4'100.00	585.70	14.3%
2300.3611.00	Part. au service de la formation prof. Cantonale	12'953.55	11'000.00	1'953.55	17.8%
3210.3632.00	Contribution à la bibliothèque intercommunale	4'339.25	3'000.00	1'339.25	44.6%
3290.3636.00	Dons diverses manifestations, fêtes locales	3'065.30	1'500.00	1565.30	104.4%
3420.3636.00	Animations communales	7'922.05	5'000.00	2'922.05	58.4%
4330.3611.00	Service dentaire scolaire	8'340.35	6'000.00	2'340.35	39.0%
5451.3636.02	Subvention à l'école maternelle	11'420.00	10'000.00	1'420.00	14.2%
5720.3611.02	Aide aux victimes d'infraction	4'172.85	3'300.00	872.85	26.5%
6150.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. d'indem. Journalières	195.10	100.00	95.10	95.1%
6150.3120.00	Eclairage public	3'444.40	3'000.00	444.40	14.8%
7101.3105.00	Achats d'eau	37'762.10	22'000.00	15'762.10	71.6%
7101.3120.00	Eau, énergie, combustible	244.85	150.00	94.85	63.2%
7101.3132.00	Honoraires PIEP	4'234.50	3'500.00	734.50	21.2%
7101.3143.01	Entretien du réseau d'eau et hydrantes-SINEF	23'826.90	13'000.00	10'826.90	83.3%
7201.3120.00	Eau, énergie, combustible	706.65	600.00	106.65	17.8%
7201.3143.00	Entretien et rénovation des installations	30'237.50	25'000.00	5'237.50	21.0%
7201.3510.01	Attribution au financement spécial équilibre de cpte	170'927.02	154'445.00	16'482.02	10.7%
7301.3130.01	Frais d'élimination des déchets	27'588.75	25'000.00	2'588.75	10.4%
7410.3142.00	Entretien des cours d'eau par des tiers	27'428.25	20'000.00	7'428.25	37.1%
7900.3000.00	Jetons et frais de la commission d'aménagement	1'600.00	1'000.00	600.00	60.0%
7900.3130.00	Emoluments administratifs	8'991.00	4'500.00	4'491.00	99.8%
8140.3132.00	Frais contrôle feu bactérien	228.00	150.00	78.00	52.0%

Compte de résultats - Liste des dépassements

Selon règlement des finances

Liste des dépassements supérieurs à 10% et à CHF 20’000.00.

Commentaires :

Selon le règlement sur les finances communales, ces dépassements doivent faire l’objet d’une justification.

N° de compte	Comptes et Budget 2024 Différence	Explicatif
5720.3611.00 Part LASoc, aide matérielle et mesures d’insertions	**Comptes → CHF 39’013.45** Budget → CHF 18'300.00 Différence → CHF 20'713.45 En % → 113,2%	Dépenses liées.
7101.3612.00 Participation aux frais de l’association	**Comptes → CHF 249’238.25** Budget → CHF 5’000.00 Différence → CHF 244'238.25 En % → 4’884,8%	Sur directive du Service des communes, l’investissement voté relatif au CEFREN pour l’achat du débit souscrit doit être imputé sous le compte de résultat et non un investissement soumis à l’amortissement.
9610.3401.02 Intérêts des dettes à long terme BCF	**Compte → CHF29’653.55** Budget → CHF 3’500.00 Différence → CHF 26'153.55 En % → 747,2%	Le montant budgétisé pour ce compte a été comptabilisé par erreur dans le compte 9610.3401.00. Le compte 9610.3401.02 est compensé par le compte 9610.3401.00 qui lui présente une diminution de Fr. 31'986.15.

5. Investissements 2025

Aperçu du compte des investissements :

Selon les groupes de matières

DEPENSES		Comptes 2025		Budget 2025	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	1 866 707.55	-	2 283 900.00	-
501	Salle communale	140 470.00	-	112 500.00	-
502	Bâtiment AES	580 715.10	-	508 200.00	-
503	Installations panneaux photovoltaïques sur l'AES	66 830.20	-	65 000.00	-
504	Réaménagement Route de Pensier	591 517.60	-	610 000.00	-
505	Réaménagement Route du Vallon	4 868.55	-	-	-
506	Crédit d'étude pour le réaménagement place école	2 979.25	-	6 200.00	-
507	CEFREN/Achat débit souscrit et participation capital s.	16 000.00	-	270 000.00	-
508	Redimensionnement collecteur	439 770.00	-	672 000.00	-
509	Crédit d'étude protection des crues et ruiss.	3 003.35	-	-	-
510	Crédit d'étude (nouvelle étude) crues et revit. ruiss.	20 553.50	-	40 000.00	-
5	**Total dépenses**	**1 866 707.55**	**-**	**2 283 900.00**	-
RECETTES		**Comptes 2025**		**Budget 2025**	
		Dépenses	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**
63	Subventions d'investissements acquises	-	121 788.10	-	155 100.00
64	Ménages privés	-	13 518.00	-	100 000.00
65	Subventions fédérales	-	26 405.80	-	18 900.00
66	Subventions cantonales	-	70 032.35	-	36 200.00
67	Subventions entreprises publiques	-	11 831.95	-	-
6	**Total recettes**	**-**	**121 788.10**	**-**	**155 100.00**
CLÔTURE		**Comptes 2025**		**Budget 2025**	
		Dépenses	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**
590	Report au bilan des recettes	12 788.10	-	-	-
690	Report au bilan des recettes	-	1 866 707.55	-	-

Commentaires :

501. Construction d'une salle communale

L'investissement de CHF 185'000.00 approuvé lors de l'assemblée communale du 21 mai 2024 est terminé. En 2025, des charges pour un montant de Fr. 140'470.00 ont été comptabilisées. Les coûts totaux de cet investissement se montent à Fr. 212'954.55, soit Fr. 27'954.- de plus que le budget.

502. Construction d'un bâtiment pour l'accueil extra-scolaire

L'investissement de CHF 720'000.- approuvé lors de l'assemblée communale du 21 mai 2024 et complété par un crédit complémentaire de Fr. 90'000.- approuvé par l'assemblée communale du 27 mai 2025 est terminé. En 2025, des charges pour un montant de Fr. 580'715.10 ont été comptabilisées. Les coûts totaux de cet investissement se montent à Fr. 794'972.10 soit Fr. 15'027.90 de moins que le budget. Une subvention cantonale de Fr. 57'638.40 a été reçue, ce qui diminue le coût total à Fr. 737'333.70.

503. Installations panneaux photovoltaïques sur l'AES

L'investissement de Fr. 65'000.00 approuvé lors de l'assemblée communale du 17 décembre 2024 est terminé. Les coûts totaux de cet investissement se montent à Fr. 66'830.20 soit Fr. 1'830.20 de plus que le budget. Une subvention de Fr. 11'831.95, qui n'a pas été budgétisée, a été reçue, ce qui diminue le coût total à Fr. 54'998.25

504. Réaménagement de la route communale de Pensier et création d'un trottoir, 1ère étape (secteur Cormagens) :

La réalisation de cet investissement de CHF 633'000.00 approuvé lors de l'assemblée communale du 14 décembre 2021 a pu être réalisé en grande partie en 2025. Des charges pour un montant de CHF 591'517.60 ont été comptabilisés en 2025. A ce jour, les coûts totaux se montent à Fr. 628'347.26 et quelques travaux auront encore lieu en 2026.

505. Réaménagement de la route communale du Vallon et modération de vitesse (secteur La Corbaz) :

La réalisation de cet investissement de CHF 168'000.00 approuvé lors de l'assemblée communale du 14 décembre 2021 a été mis en suspens en raison de discussions toujours en cours avec les services du canton. Uniquement des travaux préparatoires pour un montant de CHF 4'868.25 ont été comptabilisés en 2025.

506. Crédit d'étude pour le réaménagement de la place de l'école

Le crédit d'étude Fr. 6'200.00 approuvé par l'assemblée communale du 17 décembre 2024 est terminé. Des charges pour un montant de Fr. 2'979.25 ont été comptabilisées en 2025.

507. CEFREN / Achat du débit souscrit et participation capital social

L'investissement de Fr. 270'000.00 approuvé par l'assemblée communale du 17 décembre 2024 est terminé. Sur ce montant, seule la part relative au capital social, soit Fr. 16'000.00, a été comptabilisée comme investissement en 2025. Le solde correspondant à Fr. 248'523.00 pour l'achat du débit souscrit, a été enregistré dans le compte de résultat, conformément aux directives du Service des communes.

508. Redimensionnement du collecteur d'eaux claires et réalisation d'un bassin de rétention (secteur Lossy) :

Les travaux pour la réalisation de cet investissement pour un montant de CHF 677'000.00 approuvé lors de l'assemblée communale du 13 décembre 2022 ont été réalisés en grande partie en 2025. Des charges pour un montant de CHF 439'770.00 ont été comptabilisés en 2025. Actuellement les coûts totaux se montent à Fr. 463'734.34 et quelques travaux auront encore lieu en 2026.

509. Crédit d'étude protection des crues et ruisseaux

Ce crédit d'étude de CHF 8'600.00 approuvé le 1er juin 2021 par l'assemblée communale est terminé. En 2025, des charges de CHF 3'003.35 ont été comptabilisées. Les coûts totaux de ce crédit d'étude se montent à Fr. 8'584.55

510. Crédit d'étude (nouvelle étude) des crues et revit. ruisseau :

Le crédit d'étude de Fr. 40'000.00, approuvé par l'assemblée communale du 17 décembre 2024 est en cours. En 2025, des charges pour Fr. 20'553.50 ont été comptabilisées. La suite des travaux aura lien en 2026.

6. Bilan

		01.01.2025	31.12.2025
1	**ACTIF**	**15 936 414.93**	**17 332 533.46**
10	Patrimoine financier (PF)	7 010 417.91	6 847 440.39
100	Disponibilités et placements à court terme	3 301 487.09	2 476 902.16
101	Créances	-2 784 646.12	-2 933 112.60
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	4 833 096.94	5 643 170.83
107	Placements financiers à long terme	200.00	200.00
108	Immobilisations corporelles PF	1 660 280.00	1 660 280.00
14	Patrimoine administratif (PA)	8 925 997.02	10 485 093.07
140	Immobilisations corporelles PA	8 782 987.13	10 327 947.73
142	Immobilisations incorporelles PA	102 819.89	102 500.34
145	Participations, capital social PA	10 320.00	26 320.00
146	Subventions d'investissement	29 870.00	28 325.00
1462	Subv. d'investissement aux communes, asso. intercommunales	29 870.00	28 325.00
2	**PASSIF**	**15 936 414.93**	**17 332 533.46**
20	Capitaux de tiers	5 810 194.29	5 942 004.50
200	Engagements courants	404 647.04	670 622.15
201	Engagements financiers à court terme	-	191 925.00
204	Passifs de régularisation	21 564.90	74 335.15
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	5 383 982.35	5 004 890.85
208	Provisions à long terme	-	-
29	Capital propre	10 126 220.64	11 390 528.96
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	2 294 520.66	2 309 009.80
291	Fonds enregistrés sous capital propre	-	-
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	1 469 116.07	1 259 242.32
299	Excédent ou découvert de bilan	6 362 583.91	7 822 276.84
2990	Résultat annuel	526 576.00	1 459 692.93
2999	Résultats cumulés des années précédentes	5 836 007.91	6 362 583.91

7. Flux de trésorerie

Annexe 1

Comptes	Libellés	CHF
	ACTIVITES D'EXPLOITATION	
90	Clôture du compte de résultats	1 459 692.93
33	Amortissement du patrimoine administratif	307 611.50
35	Attributions aux financements spéciaux	268 317.47
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	-253 828.33
364	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
466	Amortissements des subventions des investissements	-165 079.60
389	Attributions aux capitaux propres	-
4490	Revalorisation du patrimoine financier	-
489	Prélèvement sur les capitaux propres	-209 873.75
	Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	**1 406 840.22**
	ACTIVITES D'OPERATION	
101	Variation des créances	148 466.48
102	Variation des placements financiers à court terme	-
104	Variation des actifs de régularisation	-810 073.89
106	Variation des marchandises, fournitures et travaux en cours	-
107	Variation des placements financiers à long terme	-
108	Variation du PF	-
109	Variation des créances financements spéciaux et fonds capitaux de tiers	-
200	Variation des engagements courants	-266 206.46
201	Variation des engagements financiers à court terme	191 925.00
204	Variation des passifs de régularisations	-52 770.25
205	Variation des provisions à court terme	-
208	Variation des provisions à long terme	-
209	Variation des provisions à long terme	-
	Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle	**-150 705.70**
	ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	
690 ./. 590	Résultat du compte des investissements	-1 744 919.45
	Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	**-1 744 919.45**
	ACTIVITES DE FINANCEMENT	
2060	Variation des hypothèques	-
2064	Variation des emprunts	-335 800.00
	Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	**-335 800.00**
	VARIATION DE TRESORERIE	**-824 584.93**
	FLUX DE TRESORERIE SELON BILAN	
100	Solde de trésorerie au 1er janvier	3 301 487.09
100	Solde de trésorerie au 31 décembre	2 476 902.16
	Variation de trésorerie selon bilan	**-824 584.93**

Etat des capitaux propres

Annexe 2 (Art. 18, al. 1, let. c LFCo)

Capitaux propres au 1er janvier 2025			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2025		
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution					
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	2'294'520.66	Attributions aux FS, capitaux propres		268'317.47	Prélèvements sur les FS, capitaux propres		253'828.33	2900	Financement spéciaux enregistré sous capital propre	2'309'009.80
29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	291'128.05	35	Attribution financement spécial maintien de la valeur pour atteindre le taux de couverture de 100%	97'390.45	45	Attribution financement spécial maintien de la valeur pour atteindre le taux de couverture de 100%	253'828.33	29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	134'690.17
29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	2'003'392.61	35	Attribution financement spécial maintien de la valeur pour atteindre le taux de couverture de 100%	170'927.02	45		0.00	29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	2'174'319.63

Capitaux propres au 1er janvier 2025			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2025		
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution					
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2950	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	1'469'116.07	Attributions à la réserve liée au retraitement		0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement		209'873.75	295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	1'259'242.32
29500	Patrimoine administratif, autres	1'469'116.07							29500	Patrimoine administratif, autres	1'259'242.32
2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00	Attributions à la réserve liée au retraitement du PF		0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF		0.00	2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00
29600	Prêt à court terme	0.00							29600	Prêt à court terme	0.00
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2980	Autres capitaux propres	0.00	Attributions aux autres capitaux propres		0.00	Prélèvements aux autres capitaux propres		0.00	2980	Autres capitaux propres	0.00
299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	6'362'583.91			1'459'692.93			0.00	299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	7'822'276.84
29990	Compte général	6'362'583.91	29900	Excédent (+)	1'459'692.93	29900	Déficit (-)	0.00	29990	Compte général	7'822'276.84

9. Tableau des participations

Annexe 3 (Art. 18, al. 1, let. e LFCo)

Participation en vue de l'accomplissement des tâches publiques.

Désignation	Capital nominatif	Valeur comptable au 31.12.25
Association du CO de la Sarine-Campagne et Haut-Lac français	54 256 131.00	939 488.00
CEFREN	95 627.00	1 883.00
Réseau Santé de la Sarine	40 973 738.93	498 283.20
AESC	6 273 272.59	217 682.50
Total	**101 598 769.52**	**1 657 336.70**

Tableau des immobilisations

Annexe 4 (Art. 18, al. 1, let. f LFCo)

Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de construction	Amortissements cumulés au *31.12.2024*	Valeur au bilan au *01.01.2025*	Amortissement annuel planifié *2025*	Revalo-risation / Dépré-ciation	Vente	Transfert	Valeur résiduelle au *31.12.2025*
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		**11'941'452.60**	**-3'510'203.40**	**8'431'249.20**	**-1'353'967.70**	**0.00**	**1'824'171.45**	**1'426'494.78**	**10'327'947.73**
1400	Terrains (bâtis et non bâtis)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1401	Routes et voies de communication	3'947'263.70	-1'058'470.06	2'888'793.64	-100'803.60	0.00	0.00	0.00	2'787'990.04
1402	Aménagement des cours d'eau	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1403	Autres ouvrages de génie civil	3'812'798.45	-586'740.87	3'226'057.58	-51'645.50	0.00	0.00	0.00	3'174'412.08
1404	Bâtiments	4'181'390.45	-1'864'992.47	2'316'397.98	-126'761.75	0.00	0.00	1'074'756.85	3'264'393.08
1405	Forêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1406	Biens meubles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1407	Immobilisations corp. en cours	0.00	0.00	0.00	-1'074'756.85	0.00	1'824'171.45	351'737.93	1'101'152.53
1409	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		**173'982.90**	**-21'630.00**	**116'885.20**	**-295'927.00**	**0.00**	**291'059.10**	**35'225.39**	**157'145.34**
1420	Logiciels	102'260.25	0.00	76'695.20	-25'565.05	0.00	0.00	0.00	51'130.15
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1427	Immobilisations incorp. en cours	0.00	0.00	0.00	-267'526.35	0.00	291'059.10	16'222.04	39'754.79
1429	Autres immobilisations incorporelles	9'902.65	0.00	0.00	-1'290.60	0.00	0.00	3'003.35	11'615.40
1441 à 1448	Prêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1452-1456	Participations	10'320.00	0.00	10'320.00	0.00	0.00	0.00	16'000.00	26'320.00
1460-1469	Subventions d'investissement	51'500.00	-21'630.00	29'870.00	-1'545.00	0.00	0.00	0.00	28'325.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER		**1'886'880.00**	**0.00**	**1'660'280.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**1'660'280.00**
1080	Terrains non bâtis	1'886'880.00	0.00	1'660'280.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'660'280.00
1084	Bâtiments	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1086	Biens meubles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1087	Installations en construction	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1089	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU PASSIF		**-4'465'509.15**	**1'710'076.80**	**-2'755'432.35**	**165'079.60**	**0.00**	**0.00**	**-121'788.10**	**-2'712'140.85**
2068	Subventions d'investissement passif	-4'465'509.15	1'710'076.80	-2'755'432.35	165'079.60	0.00	0.00	-121'788.10	-2'712'140.85

11. Indicateurs financiers MCH2

Tableau n° 1 (Art. 23, al. a LFCo)

TAUX D'ENDETTEMENT NET			
Capitaux de tiers		20	5 942 004.50
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		1 657 336.70
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	2 712 140.85
Patrimoine financier	-	10	6 847 440.39
= Dette nette			**- 1 960 240.04**
Revenus fiscaux		40	**5 295 283.66**
TAUX D'ENDETTEMENT NET			**-37.02%**
(Dette nette / Revenus fiscaux)			

Commentaires :

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.
L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui serait nécessaire pour amortir la dette nette.

Valeurs indicatives :

< 100%	bon
100% – 150%	suffisant
> 150%	mauvais

12. Degré d'autofinancement

Tableau n° 2 (Art. 23, al. b LFCo)

DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT			
Solde du compte de résultats			1 459 692.93
Amortissement du PA	+	33	307 611.50
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	268 317.47
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	253 828.33
Réévaluations emprunts PA	+	364	-
Réévaluations participations PA	+	365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	165 079.60
Amortissements supplémentaires	+	383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Attributions au capital propre	+	389	-
Prélèvements sur le capital propre	-	489	209 873.75
Réévaluations PA	-	4490	-
= Autofinancement			**1 406 840.22**
Immobilisations corporelles		50	1 866 707.55
Investissements pour le compte de tiers	+	51	-
Immobilisations incorporelles	+	52	-
Prêts	+	54	-
Participations et capital social	+	55	-
Propres subventions d'investissements	+	56	-
Investissements extraordinaires	+	58	-
= Investissements bruts			**1 866 707.55**
Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF		60	-
Remboursements	+	61	-
Vente d'immobilisations incorporelles	+	62	-
Subventions d'investissements acquises	+	63	121 788.10
Remboursement de prêts	+	64	-
Transfert de participations	+	65	-
Remboursement de propres subventions d'investissement	+	66	-
Recettes d'investissement extraordinaires	+	68	-
= Recettes d'investissement			**121 788.10**
Investissements bruts			1 866 707.55
Recettes d'investissement	-		121 788.10
=Investissements nets			**1 744 919.45**
DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT			**81%**
(Autofinancement / Investissements nets)			

Commentaires :

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ à 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle.

Valeurs indicatives :

> 100%	haute conjoncture
80% – 100%	cas normal
50% – 80%	récession

13. Part des charges d'intérêts

Tableau n° 3 (Art. 23, al. c LFCo)

PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS			
Charges d'intérêt		340	35 594.20
Revenus des intérêts	-	440	14 183.45
= Charges d'intérêts net			**21 410.75**
Revenus fiscaux		40	5 295 283.66
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	598 160.60
Revenus divers	+	43	-
Revenus financiers	+	44	167 508.80
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	253 828.33
Revenus de transfert	+	46	509 462.30
Revenus extraordinaires	+	48	218 546.85
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	209 873.75
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	209 873.75
= Revenus courants			**7 042 790.54**
PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS			**0%**
(Charges d'intérêts net / Revenus courants)			

Commentaires :

Cet indicateur renseigne sur la part du revenu disponible absorbé par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

Valeurs indicatives :

0% - 4%	bon
4% – 9%	suffisant
> 9%	mauvais

14. Dette brute par rapport aux revenus

Tableau n° 4 (Art. 23, al. c LFCo)

DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS			
Engagements courants		200	670 853.50
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		1 657 336.70
Engagements financiers à court terme	+	201	191 925.00
Instruments financiers dérivés	-	2016	-
Engagements financiers à long terme	+	206	5 004 890.85
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	2 712 140.85
= Dette brute			**4 812 865.20**
Revenus fiscaux		40	5 295 283.66
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	598 160.60
Revenus divers	+	43	-
Revenus financiers	+	44	167 508.80
Prélèvements sur les fonds et financements speciaux	+	45	253 828.33
Revenus de transfert	+	46	509 462.30
Revenus extraordinaires	+	48	218 546.85
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	209 873.75
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	209 873.75
= Revenus courants			**7 042 790.54**
DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS			**68%**
(Dette brute / revenus courants)			

Commentaires :

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

Valeurs indicatives :

50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais

15. Proportion des investissements

Tableau n° 5 (Art. 23, al. e LFCo)

PROPORTION DES INVESTISSEMENTS			
Immobilisations corporelles		50	1 866 707.55
Investissements pour le compte de tiers	+	51	-
Immobilisations incorporelles	+	52	-
Prêts	+	54	-
Participations et capital social	+	55	-
Propres subventions d'investissements	+	56	-
Investissements extraordinaires	+	58	-
= Investissements bruts			**1 866 707.55**
Charges de personnel		30	583 806.50
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+	31	755 127.22
Réévaluations sur créances	-	3180	-
Charges financières	+	34	56 005.95
Réévaluations, immobilisations PF	-	344	-
Charges de transfert	+	36	3 612 228.97
Réévaluations, emprunts PA	-	364	-
Réévaluations, participations PA	-	365	-
Amortissements, subventions d'investissements	-	366	-
Charges de personnel extraordinaires	+	380	-
Charges de biens et service et charges d'exploitation extraordinaires	+	381	-
Charges financières extraordinaires (avec incidence sur la trésorerie)	+	3840	-
Charges de transfert extraordinaires	+	386	-
= Dépenses courantes			**5 007 168.64**
Dépenses courantes			5 007 168.64
Investissements bruts	+		1 866 707.55
Dépenses totales			**6 873 876.19**
PROPORTION DES INVESTISSEMENTS			**27%**
(Investissements bruts / Dépenses totales)			

Commentaires :

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé pour la collectivité.

Valeurs indicatives :

< 10%	effort d'investissement faible
10% – 20%	effort d'investissement moyen
20% – 30%	effort d'investissement élevé
> 40%	effort d'investissement très élevé

16. Part du service de la dette

Tableau n° 6 (Art. 23, al. g LFCo)

PART DU SERVICE DE LA DETTE			
Charges d'intérêts		340	35 594.20
Revenus des intérêts	-	440	14 183.45
Amortissements du patrimoine administratif	+	33	307 611.50
Réévaluations emprunts patrimoine administratif	+	364	-
Réévaluations participations patrimoine administratif	+	365	-
Amortissements subventions d'investissements	+	366	-
Dissolutions des subventions d'investissements portées au passif	-	466	165 079.60
= Service de la dette			**163 942.65**
Revenus fiscaux		40	5 295 283.66
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	598 160.60
Revenus divers	+	43	-
Revenus financiers	+	44	167 508.80
Prélèvements sur les fonds et financements speciaux	+	45	253 828.33
Revenus de transfert	+	46	509 462.30
Revenus extraordinaires	+	48	218 546.85
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	209 873.75
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	209 873.75
= Revenus courants			**7 042 790.54**
PART DU SERVICE DE LA DETTE			**2%**
(Service de la dette / Revenus courants)			

Commentaires :

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.

Valeurs indicatives :

< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

17. Dette nette par habitant en francs

Tableau n° 7 (Art. 23, al. g LFCo)

7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS			
Capitaux de tiers		20	5 942 004.50
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		1 657 336.70
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	2 712 140.85
Patrimoine financier	-	10	6 847 440.39
= Dette nette			**- 1 960 240.04**
Population résidente permanente			**1 480**
DETTE NETTE PAR HABITANT			**- 1 324.49**
(Dette nette / Population résidente permanente)			

Commentaires :

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

Valeurs indicatives :

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000.00 CHF	endettement faible
1'000.00 – 2'500.00 CHF	endettement moyen
2'501.00 – 5'000.00 CHF	endettement important
> 5'000.00 CHF	endettement très important

18. Taux d'autofinancement

Tableau n° 8 (Art. 23, al. h LFCo)

TAUX D'AUTOFINANCEMENT			
Solde du compte de résultats			1 459 692.93
Amortissement du PA	+	33	307 611.50
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	268 317.47
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	253 828.33
Réévaluations emprunts PA	+	364	-
Réévaluations participations PA	+	365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	165 079.60
Amortissements supplémentaires	+	383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Attributions au capital propre	+	389	-
Prélèvements sur le capital propre	-	489	209 873.75
Réévaluations PA	-	4490	-
= Autofinancement			**1 406 840.22**
Revenus fiscaux		40	5 295 283.66
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	598 160.60
Revenus divers	+	43	-
Revenus financiers	+	44	167 508.80
Prélèvements sur les fonds et financements speciaux	+	45	253 828.33
Revenus de transfert	+	46	509 462.30
Revenus extraordinaires	+	48	218 546.85
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	209 873.75
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	209 873.75
= Revenus courants			**7 042 790.54**
TAUX D'AUTOFINANCEMENT			**20%**
(Autofinancement / Revenus courants)			

Commentaires :

Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement des investissements.

Valeurs indicatives :

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

19. Rapport de l'organe de révision

Tél. +41 26 435 33 33
www.bdo.ch
fribourg@bdo.ch

BDO SA
Petit-Moncor 1A
Villars-sur-Glâne
Case postale
1701 Fribourg

Au Conseil communal et
à la Commission financière de la

Commune de La Sonnaz
La Sonnaz

Rapport sur l'audit des comptes annuels 2025

(période du 01.01 au 31.12.2025)

le 28 avril 2026
42768/2151'7677/17'194'084

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

Tél. +41 26 435 33 33
www.bdo.ch
fribourg@bdo.ch

BDO SA
Petit-Moncor 1A
Villars-sur-Glâne
Case postale
1701 Fribourg

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil communal et à la Commission financière de la Commune de La Sonnaz

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de La Sonnaz (ci-après la Commune), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultats, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales et au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit 60 (RA 60) *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* et selon les Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'Auditeur relatives à l'Audit des Comptes Annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commune, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Autre Point

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé, dans son rapport en date du 15 avril 2025, une opinion d'audit non modifiée sur ces comptes annuels.

Responsabilités du Conseil communal relatives aux Comptes Annuels

Le Conseil communal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux NA-CH et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en

Tél. +41 26 435 33 33
www.bdo.ch
fribourg@bdo.ch

BDO SA
Petit-Moncor 1A
Villars-sur-Glâne
Case postale
1701 Fribourg

œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.

- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Conseil communal notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales du canton de Fribourg et à la NAS-CH 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal était suffisamment documenté mais n'avait pas été appliqué sur tous les points essentiels et fait notamment défaut pour certains processus clés.

Selon notre appréciation, il existe, à l'exception des faits présentés au paragraphe précédent, un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

Nous recommandons de proposer à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels.

Fribourg, le 28 avril 2026

BDO SA

Catherine Beaud
Réviseure agréée

p.p. Julien Guillemin
Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

Annexes
Comptes annuels

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

20. Bases légales

Loi sur les finances communales du 22 mars 2015 (LFCo) (RSF 140.6)

https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.6

Ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2019 (OFCo) (RSF 140.61)

https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.61

Directives de comptabilité MCH2

https://www.fr.ch/etat-et-droit/communes/modele-comptable-harmonise-mch2

Règlement communal des finances

https://lasonnaz.ch/wp-content/uploads/2023/02/Finances_Reglement-signe.pdf